

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Objet : Election de la Vice-Présidente du CCAS

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'AUROS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Auros, sous la présidence de Monsieur CAMON-GOLYA, Président.

Nombre de membres du CCAS exercice : 9

Nombre de votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation du Conseil d'Administration du CCAS : 6 Mai 2026

Présents : CAMON-GOLYA Philippe, SABIDUSSI Isabelle, UROS Catherine, GARCIA Cécile, SARREAU Léa, CARRASSET Marie-Hélène, RAMIO Coralie, AYPHASSORHO Laure

Excusée : MARCHAL Colette

Secrétaire de séance : SABIDUSSI Isabelle

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-18 ;

Le maire, Président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un(e) vice-président(e). Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidate :
Mme SABIDUSSI Isabelle

Le conseil d'administration procède à l'élection de la vice-présidente au scrutin secret.

1^{ER} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 8

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Madame SABIDUSSI Isabelle a obtenu : huit voix.

Madame SABIDUSSI Isabelle ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente.


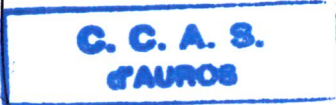
Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le 13 Mai 2026
Pour extrait conforme

Le Président

Philippe CAMON-GOLYA

La secrétaire de séance

Isabelle SABIDUSSI

